

Vision en matière d'itinérance

Démarche de participation publique

Activité de participation publique



Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Période

Du 31 mai au 1^{er} octobre 2023

Lieu

En ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Résumé de l'activité

Un formulaire a été mis en ligne à la suite de la diffusion de la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance. Il était alors demandé aux citoyens de bonifier celle-ci par le biais d'un commentaire ou d'un mémoire.

Résultats

Des 11 commentaires ou mémoires ont été soumis dans le cadre de la consultation écrite, 4 offraient des recommandations spécifiques à la Vision en matière d'itinérance.

Les 7 autres faisaient part de recommandations générales pour prévenir et réduire le phénomène de l'itinérance qui rejoignaient des éléments déjà colligés et analysés lors de la première phase de consultation et pour la plupart, inclus dans la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance.

Comme l'exercice visait à bonifier la Vision, il n'a pas été jugé pertinent de résumer les commentaires, mais plutôt d'offrir une rétroaction complète, rendue disponible en annexe.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au conseil municipal

Réalisation du rapport

Date

Le 26 octobre 2023

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

	Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
1	<p>Table de quartier – Engrenage St-Roch <i>La Table salue le travail effectué par la Ville, notant que, « Dans l'ensemble, le discours proposé semble être le reflet de la vision communautaire axée sur la cohabitation, la lutte aux préjugés, la dignité et le pouvoir d'agir des personnes en situation d'itinérance et/ou de marginalité, ainsi que le manque de ressources, tant en matière de soutien communautaire qu'en logement, en santé et en services sociaux. »</i></p>	<p><i>Mise en contexte</i> Retirer l'incise « particulièrement l'itinérance visible »</p> <p><i>Axe 1 - Un filet social renforcé</i> Dans le texte concernant la composition du filet social, indiquer que l'accompagnement d'intervenant·es s'ajoute à celui offert par le réseau individuel des personnes : les ami·es, la famille, les voisin·es et autres membres de la communauté qui font une différence dans la vie des personnes en situation de désaffiliation sociale.</p> <p><i>Axe 1 - Un filet social renforcé</i> À la suite du 2^e paragraphe de la page 7, préciser : Tout en maintenant les ressources actuelles au centre-ville, il importe de contribuer au déploiement de davantage de ressources en périphérie, afin de mieux répondre aux besoins exprimés dans les divers secteurs de la ville (pour éviter des déracinements et offrir une réponse adaptée).</p> <p><i>Axe 1 - Un filet social renforcé</i> Bonifier l'axe en abordant davantage les aspects de prévention, notamment, ajouter un point 1.7 à la page 8 qui viendrait mettre de l'avant l'importance des actions de prévention en présentant une gamme d'actions de nature préventive, l'importance de l'ajout et du maintien de services et programmes existants en mentionnant les acteur·ices qui en sont responsables et porteur·euses.</p> <p><i>Axe 2 - La cohésion sociale, la cohabitation et la sécurité</i> Bonifier à la page 9 : « Des milieux de vie diversifiés, sécuritaires et inclusifs », l'objectif étant de viser une diversité de milieux afin d'assurer des lieux d'appartenance pour tous les groupes de la population.</p> <p><i>Axe 2 - La cohésion sociale, la cohabitation et la sécurité</i> Ajouter un paragraphe supplémentaire à la page 9 pour aborder, de façon transparente, la lenteur des transformations sociales souhaitées afin d'éviter la mise en place trop rapide d'actions qui ne seront pas durables ou qui créeront des insatisfactions liées à des attentes qui n'étaient pas réalistes dès le départ.</p>	<p>C'est modifié.</p> <p>C'est ajouté.</p> <p>C'est ajouté.</p> <p>La notion de prévention a été ajoutée dans l'ensemble de la Vision.</p> <p>C'est ajouté.</p> <p>La notion de temps nécessaire pour les transformations souhaitées est intégrée dans les conditions de succès.</p>

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<p><i>Axe 3 - Un toit pour tous</i> Au dernier paragraphe de la page 11, ajouter le mot rythme à cette phrase : « Il demeure nécessaire de prévoir de l'accompagnement et du soutien en fonction des besoins et du rythme de chaque personne ».</p>	C'est ajouté.
	<p><i>Axe 3 - Un toit pour tous</i> Au point 3.1, ajouter : « avec le souci de répondre aux besoins diversifiés de la population et de ses différentes réalités ».</p>	Cet élément est ajouté dans le paragraphe explicatif.
	<p><i>Axe 3 - Un toit pour tous</i> Ajouter un point 3.11 : « Protéger l'offre locative résidentielle actuelle et assurer son accessibilité, notamment en augmentant les ressources d'inspection des logements pour assurer leur salubrité et le respect de leur vocation résidentielle ».</p>	La Ville a déjà identifié des stratégies visant à protéger l'offre locative dans le cadre de son plan accéléré de la Vision de l'habitation. La notion des inspections se trouvent donc davantage dans un plan d'action ainsi que dans la stratégie concertée sur le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et de pensions à Québec.
	<p><i>Axe 3 - Un toit pour tous</i> Aborder la dimension de l'insuffisance des programmes financiers comme l'aide sociale et la Régie des rentes. Par exemple, au point 3.7, il pourrait être inscrit : « Reconnaître l'insuffisance des programmes financiers de dernier recours et offrir des mesures de soutien financier (...) ».</p>	Le point 3.7 faisait principalement référence au programme de supplément aux loyers qui permet au locataire de déboursier que 25 % de ses revenus pour se loger.
	<p><i>Axe 4 - L'intégration, l'inclusion et la participation sociale</i> Concernant la mise en œuvre des actions mentionnées, il importe de s'assurer que l'implication des personnes en situation d'itinérance ne se résume pas qu'à des occasions de sollicitation ponctuelles.</p>	La notion d'implication a été précisé dans le paragraphe explicatif pour augmenter les opportunités de participation sociale.
	<p><i>Axe 4 - L'intégration, l'inclusion et la participation sociale</i> Ajouter un point 4.5 : Faciliter la mise en place d'initiatives citoyennes en allégeant l'ensemble des procédures pour les organismes et les groupes citoyens souhaitant faire des activités accessibles à l'ensemble de la communauté dans l'espace public.</p>	Sera maintenue pour le plan d'action.

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé		Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
		<p><i>Axe 4 - L'intégration, l'inclusion et la participation sociale</i> Ajouter un point 4.6 afin de mentionner que l'insuffisance des revenus est un frein à la participation sociale et, qu'en ce sens, les différents programmes de revenu de dernier recours devraient être bonifiés.</p>	<p>La notion d'accessibilité financière est ajoutée à cet axe. La Ville n'a pas de leviers spécifiques pour augmenter les programmes de revenu de dernier recours.</p>
		<p><i>Autre commentaire</i> - Intégrer la notion de sécurisation culturelle pour les personnes des Premières nations, métisses, Inuits ou issues de l'immigration à la Vision.</p>	<p>C'est ajouté.</p>
2	<p>Comité maison de chambres de Québec <i>Le Comité indique ne pouvoir s'opposer à la Vision alors que son « contenu est bon » et qu'il reprend essentiellement les propositions du milieu communautaire, mais il regrette que la Ville en soit encore à la Vision et non dans l'action. Il fait mention de propos discriminatoires prononcés dans les instances publiques et qui n'auraient pas été corrigés. Dans son mémoire, le Comité résume les enjeux qui menacent le parc des maisons de chambres et la disponibilité de places en maison de chambres pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.</i></p>	<p><i>Axe 3 – Un toit pour tous</i> Distinguer les notions « d'hébergement (temporaire ou transitoire) » et de « logement permanent » À cet effet, dans les solutions envisagées, assurer la création de logements permanents, dont font partie les maisons de chambres.</p>	<p>Des définitions ont été ajoutées pour faciliter la compréhension Le parcours résidentiel en itinérance apporte également des précisions sur ces notions.</p>
		<p><i>Axe 3 – Un toit pour tous</i> Mettre davantage de l'avant la maison de chambre dans la Vision et travailler de concert avec le comité de travail sur la stratégie concertée sur le maintien du parc de maisons de chambres (2021-2025).</p>	<p>C'est ajouté.</p>
		<p><i>Axe 3 – Un toit pour tous</i> Les points 3.1 et 3.3 ne sont pas assez affirmatifs, ils suggèrent plus la réflexion que « tout faire en notre pouvoir pour rendre possible », ainsi, utiliser davantage le vocabulaire suivant : « identifier les obstacles à l'acquisition de maisons de chambres et à l'exercice du droit de préemption et déployer des moyens afin d'essayer d'éliminer, de franchir ou de contourner ces obstacles. »</p>	<p>C'est modifié.</p>
		<p><i>Autre commentaire</i> Ajouter une couche « maison de chambres » à la carte interactive ou produire un outil pour aider à identifier et situer le parc existant de maisons de chambres.</p>	<p>Cette suggestion pourra être ajoutée à la stratégie concertée sur le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et de pensions.</p>
		<p><i>Autre commentaire</i> Rappel de penser à une diversité d'options pour répondre à tous les besoins. La création de maisons de chambres non mixtes est une bonne idée et peut s'avérer nécessaire, mais il faut faire attention à la création de projets comportant plusieurs critères</p>	<p>La Ville, dans l'axe d'un toit pour tous, prendra en considération la diversité des besoins.</p>

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

	Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
		<p>d'admission ou de sélection, alors que des personnes risquent de voir leur profil écarté.</p> <p>Dans le même ordre d'idées, par rapport au volet du soutien et de l'accompagnement au maintien au logement, même s'il peut être bénéfique, il ne correspond pas nécessairement à tout le monde, alors que « plusieurs personnes voudraient qu'on les laisse tranquilles ».</p>	
		<p><i>Axe 3 – Un toit pour tous</i> Rappel, par rapport au point 3.3, que le projet pilote doit se faire de concert avec le groupe de travail de la Stratégie sur les maisons de chambres, également, que la possibilité de créer un organisme qui pourrait mettre en œuvre un tel projet.</p>	Cet aspect est intégré dans la stratégie concertée.
		<p><i>Axe 3 – Un toit pour tous</i> Informé et sensibiliser les nouveaux propriétaires d'immeubles à logement sur les droits des locataires, que leurs baux soient écrits ou verbaux.</p>	Des pistes sont envisagées et ont été ajoutées pour le soutien aux propriétaires.
		<p><i>Autre commentaire</i> Se doter d'une définition de ce qu'est un logement abordable, par exemple, préciser que si un ménage paie plus que 25 % ou 33 % de son revenu pour le logement, on ne se situe plus dans une situation de logement abordable.</p>	C'est ajouté dans les définitions.
3	<p>Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (GdT-QV-SRSE) du conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR) <i>Le mémoire se concentre sur l'absence d'une définition claire du terme « itinérance ».</i></p>	<p>Absence d'une définition robuste de l'itinérance. Le Groupe rappelle qu'il existe une constellation de situations qui cadrent entièrement, partiellement, pas nécessairement ou pas du tout avec la notion d'itinérance.</p> <p>Inclure les situations de personne : « sans abri », « désaffiliée » (en ruptures diverses), « marginalisée », « stigmatisée », « sans domicile fixe », « assistée sociale », « en situation précaire », « délinquante », « judiciarisée ».</p> <p>Également, inclure les notions de souffrir ou ne pas souffrir, de : « toxicomanie », « perturbation de la santé mentale ».</p> <p>Également, préciser les clientèles, notamment : jeune, à bas seuil d'accès.</p> <p>Également, préciser si la personne est issue : du quartier, de l'agglomération, de la région, du Québec, du Canada, d'ailleurs dans le monde.</p>	<p>La Ville s'appuie sur la définition québécoise de l'itinérance qui fait consensus depuis de nombreuses années. La définition a été ajoutée au document.</p> <p>Des précisions ont également été apportées concernant les types de situation d'itinérance (cyclique, temporaire, chronique).</p> <p>Quelques données du dénombrement de 2022 ont été ajoutées et apportent des précisions sur les profils des personnes en situation d'itinérance au moment où le dénombrement a été réalisé.</p> <p>Toutefois, il n'est pas possible actuellement d'apporter davantage</p>

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé		Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
		etc.	de précisions sur le profil et la provenance des personnes.
4	Catherine Villeneuve <i>L'auteure fait part de diverses recommandations pour diminuer le phénomène de l'itinérance à Québec. Les commentaires ne sont toutefois pas directement orientés vers la version préliminaire de la Vision.</i>	Créer de l'hébergement temporaire et transitoire et du logement permanent.	Inclus dans l'axe 3 : Un toit pour tous.
		Travailler l'aspect des enjeux de santé mentale, de la vulnérabilité, de la sécurité et des craintes par rapport à la police. Il y a un besoin d'accompagnement psychosocial – un budget est-il prévu pour cet accompagnement?	Dans l'axe 1 sur le renforcement du filet social, diverses pistes d'action sont proposées visant à accompagner les personnes vulnérables ainsi qu'à offrir un soutien aux policiers lors d'intervention de crise psychosociale.
		Mesures de réinsertion économique, incluant de la formation et aide pour faire un CV, dans un contexte d'inflation et hausse du coût de la vie.	L'axe sur l'inclusion et la participation sociale propose diverses pistes d'action visant la réinsertion.
		Offrir des soins de santé et de dentisterie.	Cette offre est sous la responsabilité du réseau de la santé.
		Offrir un accompagnement légal.	Un programme de justice adaptée est offert à la cour municipale. Pour l'accompagnement à la justice, des organismes sont accessibles à la population.
		Bonifier la question de la prévention - accompagnement des jeunes qui sortent des centres jeunesse.	La préoccupation des jeunes ainsi que leur transition vers la vie adulte sont intégrées dans la vision.
		Mettre en mesure Lutte aux préjugés.	L'axe sur l'inclusion et la participation sociale vise également à lutter contre les préjugés et à éviter l'exclusion.
5	Alix Nadeau <i>L'auteure fait part de diverses recommandations pour diminuer le phénomène de l'itinérance à Québec. Les commentaires ne sont toutefois pas directement orientés vers la</i>	Offrir des services d'hébergement de jour avec les services de base et des casiers sécurisés pour les effets personnels des personnes en situation d'itinérance, alors que pour le moment, des services publics tels que les bibliothèques sont empruntées comme lieu de repos, ce qui n'est pas leur vocation première.	La Ville va contribuer à la mise en place de services variés, incluant des répits de jour, de soir et de nuit. Ces lieux doivent être opérés par des organismes pour assurer la présence d'intervenants qualifiés

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé		Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<i>version préliminaire de la Vision.</i>		auprès des personnes fréquentant ces lieux.
6	OBNL Gestion quadri ruelle <i>L'auteur a soumis un court commentaire.</i>	L'OBNL, qui gère le verdissage et le déneigement d'une ruelle de Limoilou, note un manque de ressources en matière d'itinérance dans ce quartier.	La Ville va contribuer au développement potentiel de diverses ressources et ce, sur l'ensemble du territoire.
7	Gérald Boucher <i>L'auteur fait part de diverses recommandations pour diminuer le phénomène de l'itinérance à Québec. Les commentaires ne sont toutefois pas directement orientés vers la version préliminaire de la Vision.</i>	Accès à un logement stable, pour cela, construction de logements abordables, rénovation de bâtiments abandonnés ou la mise en place de programmes de logement supervisé.	C'est prévu dans la Vision dans l'axe Un toit pour tous.
		Offrir des services de soutien pour aider les personnes sans-abri à reconstruire leur vie. Cela peut inclure des services de santé mentale, d'addiction, d'emploi, d'éducation, et de conseil. Les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé mentale jouent un rôle clé.	Des démarches sont prévues auprès du ministère responsable de l'offre de services en santé et service sociaux.
		Identifier et agir sur les facteurs de risque qui peuvent conduire à l'itinérance, tels que les problèmes de santé mentale, la perte d'emploi, la violence domestique, etc., est crucial. La prévention de l'itinérance peut réduire son incidence.	Dans la Vision, la prévention occupe une place importante. La Ville prévoit maintenir ses interventions notamment en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale comme la sécurité alimentaire et les approches de prévention jeunesse
		Les gouvernements, les organisations sans but lucratif, les entreprises et la communauté doivent collaborer pour résoudre ce problème. La coordination entre les agences et les ressources est essentielle.	Un axe est prévu pour assurer une meilleure coordination. La Ville mise sur un leadership mobilisateur auprès des autres instances.
		Les gouvernements locaux et nationaux doivent allouer des ressources adéquates pour lutter contre l'itinérance. Des lois et politiques de logement inclusives peuvent également jouer un rôle majeur.	En collaboration avec les autres paliers de gouvernement, la Ville souhaite faciliter l'accès au logement.
		Sensibiliser le public à la réalité de l'itinérance, combattre les stéréotypes et encourager l'empathie sont des aspects importants de toute stratégie de lutte contre l'itinérance.	La Vision prévoit différentes stratégies de formation et de sensibilisation pour contrer les préjugés et la stigmatisation.
		Programmes de transition : Une fois que les personnes sans-abri ont un logement stable, il est important de les soutenir dans leur	Des demandes pour la bonification de l'accompagnement sont intégrées dans la Vision.

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé		Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
		transition vers l'indépendance. Les programmes de suivi et de mentorat peuvent être utiles.	
		Évaluer régulièrement l'efficacité des programmes et des politiques en place et d'apporter des ajustements si nécessaire.	Des mesures seront prévues dans le plan d'action.
8	Johanne Tremblay <i>L'autrice a formulé un court commentaire.</i>	Suggestion de convertir les églises en lieux d'hébergement temporaire ou transitoire.	Pourra être analysé lors de l'élaboration du plan d'action.
9	Renée Bernard <i>L'autrice a formulé un court commentaire.</i>	Rouvrir l'hôpital Saint-Michel Archange à ceux qui ont besoin de beaucoup de soins.	Cet aspect ne concerne pas la Ville.
10	Pierre Simard <i>L'auteur a formulé un court commentaire.</i>	Offrir le soutien psychosocial nécessaire aux personnes en situation d'itinérance.	Différentes pistes d'action sont prévues dans la Vision.
11	RAIIQ <i>Le Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec (RAIIQ) regroupe, anime, mobilise, souvent et représente les organismes communautaires autonomes œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'errance et d'itinérance de la région de Québec. Il a soumis les résultats d'un exercice de planification stratégique à la Ville dans le cadre de la consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision.</i>	<i>Préjugés et stigmatisation</i> Renverser la tendance du « pas dans ma cour ». Déploiement d'une campagne de sensibilisation à l'attention de la population générale au sujet de l'itinérance, ses enjeux, les préjugés à l'égard des personnes en situation d'itinérance et les conséquences de leur stigmatisation.	Des interventions sont prévues en sensibilisation et formations pour contrer les préjugés et la stigmatisation.
		<i>Préjugés et stigmatisation</i> Co-construction d'un discours qui met l'emphase sur la tolérance et l'inclusion des personnes en situation d'itinérance : se doter d'espaces de dialogue citoyens avec les personnes concernées (avec et sans adresse) pour permettre l'échange, le partage et la mise en commun des vécus.	Des stratégies sont prévues pour inclure les personnes concernées (avec et sans adresse) pour favoriser l'échange.
		<i>Préjugés et stigmatisation</i> Des communautés locales sensibilisées aux réalités des personnes en situation d'itinérance et outillées à intervenir dans une logique d'inclusion. <ul style="list-style-type: none"> • Accès à de l'information pertinente ; • Accès à de la formation et de l'accompagnement ; • Augmentation du pouvoir d'agir des communautés locales et diminution du sentiment d'impuissance. 	Prévu dans l'axe sur l'inclusion et la participation sociale.
		<i>Préjugés et stigmatisation</i> Des élu.e.s qui recadrent les propos à l'égard des personnes en situation d'itinérance qui renforcent certains préjugés, stigmatisent et/ou discriminent ces dernières (tolérance zéro).	Des formations sont prévues.

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<p><i>Préjugés et stigmatisation</i> Une ville porteuse d'un discours rassembleur ancré dans les valeurs d'inclusion, de citoyenneté, de dignité, d'équité et d'égalité des chances.</p>	L'ensemble des éléments de la Vision vise à porter un discours rassembleur.
	<p><i>Préjugés et stigmatisation</i> Se doter de cibles ambitieuses qui dépassent le concept d'itinérance zéro : visons plutôt la pauvreté zéro, trous de services zéros, listes d'attentes zéro, discrimination zéro, etc.</p>	Des éléments sont prévus en matière de lutte à l'itinérance et à l'exclusion sociale.
	<p><i>Accès aux services</i> Des services de proximité déployés sur l'ensemble du territoire qui permettent de répondre aux besoins des personnes dans l'immédiat, « ici et maintenant », sans devoir déraciner les personnes de leurs milieux d'appartenance naturels pour qu'elles aient accès aux services (ex. Côte de Beaupré, Beauport).</p>	C'est prévu dans la Vision.
	<p><i>Accès aux services</i> Des organismes communautaires financés à la hauteur de leurs besoins pour réaliser leurs missions : un financement qui permet une flexibilité afin d'être en mesure d'adapter les services aux besoins émergents dans les communautés.</p>	La Ville prévoit faire des représentations en appui au communautaire.
	<p><i>Accès aux services</i> Améliorer les conditions de travail dans le milieu communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des salaires concurrentiels avec le réseau public; • Des listes de rappel pour remplacement dans les équipes de travail; • Des équipes de garde; • Des avantages sociaux; • Une valorisation et reconnaissance de l'expertise. 	La Ville prévoit faire des représentations en appui au communautaire concernant le financement de base.
	<p><i>Accès aux services</i> Du travail de rue bonifié pour l'ensemble des secteurs, particulièrement en périphéries du centre-ville.</p>	Déjà prévu.
	<p><i>Accès aux services</i> Une couverture 24/7, à l'année, pour des services de répit et milieux de vie (sortir d'une logique d'urgence et d'une gestion saisonnière de l'itinérance qui entraîne des ruptures de services).</p>	La Ville souhaite contribuer à cette mise en œuvre annuel.
	<p><i>Accès aux services</i></p>	La Ville va y contribuer en fonction des besoins.

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	Reconnaissance de l'importance de service à bas seuil d'accessibilité, soutenir et favoriser l'implantation de ce type de service dans les communautés.	
	<i>Accès aux services</i> Bonification de l'offre de services en soins de santé communautaires adaptés aux réalités des personnes marginalisées et désaffiliées.	Cet aspect ne concerne pas directement la Ville.
	<i>Accès aux services</i> Mettre en place de nouvelles trajectoires d'accès aux services (en partenariat avec les personnes et le milieu communautaire).	Les trajectoires d'accès sont sous la responsabilité du réseau de la santé.
	<i>Accès aux services</i> L'accompagnement des personnes vers les services du réseau ou du milieu communautaire se réalise dans une collaboration intersectorielle et interdisciplinaire active.	Les trajectoires d'accès sont sous la responsabilité du réseau de la santé. La Ville souhaite tout de même contribuer à la collaboration intersectorielle.
	<i>Accès aux services</i> Les personnes en situation d'itinérance ont accès à un continuum de services adaptés à leurs différents besoins, et ce, dans le respect de leur rythme.	Les trajectoires d'accès sont sous la responsabilité du réseau de la santé.
	<i>Accès aux services</i> Un carrefour de services et de référencement permettant d'avoir accès à des ressources pour répondre à ses besoins de base et avoir accès à de l'information/accompagnement vers d'autres organisations pouvant répondre aux besoins spécifiques.	Cet élément pourra être considéré dans le plan d'action. La Ville pourra alors déterminer de quelle façon elle peut contribuer à ce type de services.
	<i>Accès aux services</i> Avoir un répertoire des services en itinérance disponibles en temps réel afin d'être en mesure d'accompagner les personnes vers des ressources adaptées.	Cet élément pourra être considéré dans le plan d'action. La Ville pourra alors déterminer de quelle façon elle peut contribuer à ce type de répertoire.
	<i>Accès aux services</i> Permanence du suivi – suivis cliniques intersectoriels de cas complexes pour assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes, et ce, même après leur intégration en logement.	La Vision prévoit des représentations en ce sens.
	<i>Accès aux services</i>	Des éléments sur la coordination sont prévus dans la Vision.

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<p>Mise en place d'un comité de travail avec des partenaires communautaires et institutionnels pour aborder les enjeux d'une manière globale et intersectorielle.</p>	
	<p><i>Accès aux services</i> Une offre locale qui assure la sécurité alimentaire de l'ensemble de la communauté. Des « épicerie communautaires » avec aliments de qualité et libre choix des personnes.</p>	<p>Des pistes d'action en matière de lutte à la pauvreté sont incluses dans la Vision, notamment sous l'angle de la sécurité alimentaire.</p>
	<p><i>Judiciarisation des personnes : révision des règlements municipaux</i> Il existe du profilage social et de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance pour certaines stratégies de survie (quête, flânage dans les parcs, etc.). Des règlements municipaux (ou le pouvoir discrétionnaire des patrouilleurs) qui entraînent une discrimination des personnes en situation d'itinérance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'un espace de vigie intersectoriel pour documenter les pratiques et réfléchir collectivement à leur amélioration; • Abolir le règlement municipal qui empêche la quête. 	<p>Dans la Vision, il est prévu de pouvoir évaluer les orientations de la Ville afin qu'elles soient en cohérence avec les objectifs poursuivis.</p>
	<p><i>Judiciarisation des personnes : révision des règlements municipaux</i> Manque de cohérence dans les interventions policières (MULTI vs patrouille régulière). Impact d'une mauvaise intervention policière sur le travail réalisé à long terme dans la communauté : perte du lien de confiance, augmentation des traumatismes, augmentation des tensions et du clivage entre les différents partis (ex. corvées d'entretien).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former l'ensemble du corps policier pour adopter une approche plus " communautaire " en intervention avec les personnes en situation d'itinérance, et ce, pas seulement au centre-ville. <p>Améliorer la communication entre le SPVQ, les employés de la Ville de Québec et les intervenants du milieu communautaire afin d'être cohérents dans nos différentes actions.</p>	<p>Les policiers reçoivent déjà différentes formations pertinentes dans le cadre de leur fonction.</p>
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Des casiers pour entreposage d'effets personnels.</p>	<p>Cet élément pourra être analysé lors de l'élaboration du plan d'action.</p>
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Des installations sanitaires accessibles 24/7 dans les secteurs clés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations mobiles; • Toilettes et douches; 	<p>C'est ajouté.</p>

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux commerces; • Innover (une diversité d'options). 	
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Des abris dans les espaces publics/parcs pour protéger des intempéries.</p>	Une analyse sur l'aménagement d'espace public inclusif et adapté pourra être réalisée.
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Un aménagement qui favorise le droit de cité et l'occupation harmonieuse des espaces publics (augmente le sentiment de sécurité pour personnes avec ou sans adresse).</p>	Une analyse sur l'aménagement d'espace public inclusif et adapté pourra être réalisée.
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Financer plus de projets de médiation communautaire/agent de mixité afin d'alléger la pression exercée sur le milieu communautaire dans ce domaine.</p>	C'est ajouté.
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Ajout de zones de campements temporaires.</p>	À évaluer dans le cadre du plan d'action.
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Mettre en place des mesures pour pallier la fracture numérique, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Babillard communautaire; • Diffusion d'information dans les milieux et espaces publics. 	C'est ajouté.
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Mettre en place des mesures de consultation en continu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les enjeux en itinérance; • Sur l'ensemble des actions / orientations de la ville. 	Des espaces d'échanges en continu sont prévus.
	<p><i>Cohabitation et inclusion des personnes</i> Opportunités d'insertion sociale ou professionnelle insuffisantes. TAPAJ : pratique à déployer à plus grande échelle et dans plusieurs milieux. Les stratégies de survie des personnes les empêchent souvent de se mobiliser dans des programmes de réinsertion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insertion n'est pas axé seulement sur l'employabilité. • Des espaces où les personnes peuvent se déposer, expérimenter, développer des compétences, confiance en soi, prendre soin de sa santé; • Des alternatives qui permettent de combiner la réponse à ces besoins de bases et des opportunités d'implication sociale. 	C'est ajouté.

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<p><i>Accompagnement en intégration et maintien en logement</i> Le logement transitoire n'est plus en mesure d'agir comme levier pour soutenir les transitions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un espace pour mener une réflexion sur les besoins et stratégies d'intégration en logement autonome; • Un continuum résidentiel avec des alternatives au logement privé pour l'intégration en logement des personnes; • Une place pour tous.tes au moment de la demande. 	<p>Différentes pistes d'action, notamment via la collaboration aux démarches du CIUSSS sur le parcours résidentiel en itinérance sont incluses dans l'axe Un toit pour tous.</p>
	<p><i>Accompagnement en intégration et maintien en logement</i> Dans un contexte d'accès au logement social limité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accès au logement social facilité : mettre en place des mesures pour mettre fin aux évictions pour loyer impayé pour personnes en situation de pauvreté (fonds d'urgence pour le maintien en logement, par exemple); • Assouplir certains critères d'accessibilité au logement social et PSL (ex. colocation). 	<p>La poursuite de la collaboration avec les partenaires de l'habitation s'inscrit dans cet objectif</p>
	<p><i>Accompagnement en intégration et maintien en logement</i> Les organismes communautaires, faute de ressources, ne sont pas toujours en mesure d'offrir un accompagnement en intégration et maintien au logement à la hauteur des besoins des personnes, notamment les soirs et la fin de semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une banque d'intervenants de garde 24/7 pour équipe mobile pour le maintien au logement; • Augmenter le financement relié à l'accompagnement lors d'attribution de PSL (des équipes d'intervention bonifiée). 	<p>Des représentations en ce sens ont été intégrées.</p>
	<p><i>Accompagnement en intégration et maintien en logement</i> Favoriser la vie communautaire dans les logements. Avoir des lieux informels de socialisation et d'occupation pour l'ensemble de la population (dans une optique de mixité sociale).</p>	<p>Cet élément sera pris en compte dans l'élaboration du plan d'action et dans les collaborations avec les partenaires du milieu de l'habitation.</p>
	<p><i>Accompagnement en intégration et maintien en logement</i> L'intégration en logement n'est pas une trajectoire linéaire. Le continuum actuel n'est pas en mesure de soutenir les personnes dans leurs périodes de transitions. Tendance à vouloir « uniformiser » les parcours résidentiels des personnes.</p>	<p>Différentes pistes d'actions, notamment via la collaboration aux démarches du CIUSSS sur le parcours résidentiel en itinérance sont incluses dans l'axe Un toit pour tous.</p>

Annexe - Consultation écrite sur la version préliminaire de la Vision en matière d'itinérance

Auteur et résumé	Propositions de modification à la Vision <i>Les propositions suivent l'ordre proposé par l'auteur</i>	Réponse de la Ville
	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre résidentielle globale et un accompagnement qui permettent de s'ajuster aux besoins des personnes et de les soutenir dans leurs différentes trajectoires; • La personne d'abord : Un accompagnement individualisé et flexible qui respecte le rythme de la personne; • Bonification des services à domicile qui soutiennent le maintien en logement; • Collectiviser les solutions, les outils et l'expertise d'intégration en logement afin de mettre en commun les différentes ressources pour mieux répondre aux besoins des personnes; • Bonification des services à domicile qui soutiennent le maintien en logement; • Collectiviser les solutions, les outils et l'expertise d'intégration en logement afin de mettre en commun les différentes ressources pour mieux répondre aux besoins des personnes. 	
	<p><i>Accompagnement en intégration et maintien en logement</i></p> <p>Marché privé saturé : difficulté de trouver des logements privés pour PSL.</p> <p>Moins de propriétaires, mais avec de plus grands parcs immobiliers.</p> <p>Peu d'incitatifs pour les propriétaires d'accueillir les personnes en situation d'itinérance.</p> <p>Précarité des maisons de chambres qui est de moins en moins un levier pour sortir de la rue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renverser la tendance : les propriétaires souhaitent activement louer leurs logements pour sortir des personnes de la rue; • Fonds d'indemnisation; • Obligation de faire du logement mixte; • Appui de la Ville; • Mesures financières avantageuses. 	<p>La poursuite de la stratégie concertée pour le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et pensions va en ce sens.</p>